



Ville du Tunnel sous la Manche

Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/08/2025

ID : 062-216202390-20241211-ARR2024\_250-AI

S<sup>2</sup>LO

# Ville de COQUELLES

—□□□□—

Le 11 Décembre 2024,

## ARRÊTÉ N°250/2024 DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MONSIEUR SÉBASTIEN BUTEZ, 3<sup>ème</sup> ADJOINT

**Le Maire de la Commune de Coquelles,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2020.05.23-01 du Conseil Municipal de Coquelles en date du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,

Vu la délibération n°2020.05.23-04 du Conseil Municipal de Coquelles en date du 23 mai 2020 relative aux indemnités des élus locaux,

Vu la délibération n°2024.12.03-26 du Conseil Municipal de Coquelles en date du 3 Décembre 2024 de maintien ou non des fonctions de Monsieur Martial STOUP, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations,

Vu la délibération n°2024.12.03-27 du Conseil Municipal de Coquelles en date du 3 Décembre 2024 de l'élection du troisième adjoint,

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement de l'autorité majorale, un suivi des dossiers est impérieux afin d'assurer une bonne administration des affaires communales,

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Sébastien BUTEZ, adjoint, dans les domaines suivants :

- Finances,
- Grands évènements,
- Patrimoine,
- Communication.

#### ARTICLE 2 :

L'intéressé exerce effectivement ses fonctions déléguées à compter de ce jour.

#### ARTICLE 3 :

L'intéressé percevra à ce titre l'indemnité de fonction prévue par la délibération susvisée.

#### ARTICLE 4:

- Monsieur le Trésorier Principal de Calais Municipale et Banlieue  
- Monsieur le Directeur Général des Services  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Calais et notifié à l'intéressé.

Notifié le 12.12.2024

électroniquement par : Michel HAMY  
de signature : 13/12/2024  
é : Maire de la commune de COQUELLES



Le Maire de Coquelles,

Michel HAMY.

S.B